CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 12 octobre 2018

L'an deux mil dix huit et le douze du mois d'octobre, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h15, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de la convocation : 2 octobre 2018.

Secrétaires de séance : Mme MARCHANDIAU et Mme BENAS.

Etaient présents: DAUBY Véronique, BENAS Nathalie, DUCROT VERDUN Jean-Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, LACHAUX Fabien, MARCHANDIAU Perrine, PROTAT Estelle.

Etaient absents : COLAS Didier représenté par HAAS Didier, DEPOIL Pascale représentée par MARCHANDIAU Perrine, BIARD Romain, BOYAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia.

Le compte rendu du précédent conseil tenu le 30 août 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1. Décision modificative du budget

Le tableau d'investissement doit être modifié afin d'ajouter aux dépenses d'investissement la chaudière de l'école du bas qui doit être changée. Celle-ci est éligible au CEE et pourrait être subventionnée à 80%.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la modification du budget primitif de la commune.

2. Baux pour les terres et pour le logement de la Poste

 Mr Goujon cessant son activité il est nécessaire qu'un bail soit signé avec Mr Guittat - qui lui succède – pour la location des terres. Trois parcelles sont concernées: une au Fontenay, l'autre au Breuil et une aux Crêts, soit un ensemble de 4,017 ha au tarif de 96.30 € / Ha.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que le nouveau bail soit signé.

 Le logement de la Poste va changer d'occupant. Après discussion du Conseil Municipal, il est décidé que le loyer reste inchangé mais que le garage ne soit pas repris dans la location.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que le nouveau bail soit signé.

3. Coupes de bois 2018

A la suite d'une réunion avec Mr Bénédetti de l'ONF, il a été convenu que la parcelle 312t serait prévue pour l'affouage en 2019 à la place de la 313 comme indiquée sur le plan d'aménagement.

Comme chaque année l'abattage est possible jusqu'au 15 avril 2019 et le débardage jusqu'au 31 octobre 2019 pour un maximum de 30 stères.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification du plan d'aménagement des forêts ainsi que les dates d'affouage.

 Une réunion a eu lieu le 4 octobre avec le Syndicat du Grand Bragny dont Mr Bénédetti reprend le dossier. Les inscriptions d'un montant de 30 € se font jusqu'à la fin du mois d'octobre à la mairie de La Chapelle de Bragny. Il a été précisé que la parcelle 71 serait en taillis uniquement, et que des têtes de chênes sont mises en vente à 5 € le stère.

4. Règlement des locations au foyer rural et Clos Chapot

Pour le foyer rural une modification est apportée au règlement tarifaire : la location pour une conférence payante en soirée s'élèvera à 70 €. Un chèque de caution de 50 € sera également demandé à toute les locations afin de pallier si besoin au défaut de ménage. Il viendra en plus du chèque de caution de 200€ demandé en cas de dégâts éventuels.

Pour la salle du clos Chapot, le règlement sur les cautions est le même que pour le foyer rural.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des modifications portées au règlement du Foyer rural et du clos Chapot.

5. Nomination et numérotation des rues

Les administrés recevront prochainement un courrier concernant les modalités de mise en place des plaques de numérotation des habitations. La distribution des plaques se fera dans un second temps par un membre de la commission « numérotation ». Un simple arrêté validera cette numérotation.

Deux rues restent à nommer sur la commune :

- . la rue reliant le clos Chapot à Tallant portera le nom de : chemin du lavoir d'Anceins,
- . la route départementale traversant Servelle portera le nom de : route de Lalheue.

L'ensemble des noms de rues sera envoyé au cadastre.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la dénomination de l'ensemble des rues de la commune.

6. Règlement Général sur la Protection des Données : désignation d'un délégué

Le centre de gestion propose que la commune paye un représentant RGPD afin de garantir le respect de la confidentialité des données personnelles. Compte tenu du coût engendré, il est décidé qu'un délégué soit nommé au sein du conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal accepte de désigner un délégué RGPD en interne.

7. Communauté de communes

. Le transfert d'une partie de nos charges de gestion courante et de personnels demandé par la communauté de communes pour obtenir davantage de DGF a été refusé par la préfecture. Cette délibération doit être annulée.

Après délibération le conseil municipal annule à l'unanimité la délibération concernée (délibération n°38 du 5 juin 2018).

. Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) d'octobre 2018 :

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLETC.

. Conseil communautaire :

Mmes DAUBY et PROTAT expliquent les différentes positions prises lors du dernier conseil communautaire (RGPD, zone d'activités...).

8. Syndicat des eaux

Le transfert de compétence de l'eau potable à la communauté de commune a été évoqué et sera discuté au prochain conseil du syndicat intercommunal des eaux.

Le dernier rapport sur la qualité de l'eau est disponible à la mairie.

9. Travaux du Sydesl

Compte tenu des travaux qui seront réalisés par le SydesI pour le renforcement électrique de l'éclairage public chemin du clos, il est proposé à la commune de realiser en même temps l'enfouissement des lignes de Télécom, pour un coût de 34 000 €. Le SydesI peut financer jusqu'à 50 % du coût, soit 17 000 €.

Après délibération le conseil municipal valide la décision d'enfouissement des Télécom Chemin du Clos avec 5 voix pour, 4 abstentions et 2 contre.

10. Questions diverses

- . La poste : des travaux sont nécessaires pour l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites. Il a été évoqué un éventuel transfert du bureau de poste dans l'appartement communal attenant à la mairie. Les coûts sont à évaluer et le projet à réfléchir.
- . Compteur linky : A la demande d'habitants, une réunion publique a eu lieu le 28 septembre animée par Bernard Lepont de Lalheue accompagné d'une autre personne. Les échanges qui ont eu lieu étaient principalement contre l'installation de ce type de compteur.
- . Mr Michon a fait savoir à la commune qu'il souhaite mettre en vente le bâtiment dont le café de Nanton fait partie. Pour l'instant, la commune ne se porte pas acquéreur.
- . Lavoir de Chalot : question autour de la fermeture actuelle du lavoir initialement fermé à cause de dégradations. Un état des lieux sera fait afin d'évaluer si une ouverture au public est envisageable.
- . Zéro phyto : la Région donne son accord pour une subvention pour la végétalisation du cimetière à hauteur de 80 %.
- . Eclairage public : Une réunion publique aura lieu courant janvier 2019 avec le conseiller en énergie partagée afin d'envisager des coupures nocturnes.
- . CCAS : Un ciné-goûter sera organisé pour les familles dimanche 9 décembre en milieu d'après-midi au foyer rural.

Le repas des aînés aura lieu le 11 novembre au foyer rural. Il fera suite à une projection de diapositives créées à partir de cartes postales anciennes de notre village. Les colis à nos aînés seront distribués à ceux qui ne pourront être présents.

- . Rue des Vergers : réflexion initiée autour du passage de cette rue en voie communale ou en chemin rural.
- . Projet sur les cheminements et la sécurité des piétons : une réunion publique aura lieu courant décembre.

La séance est levée à 22h20.

